



Secteur Public

Préfecture de la Région Martinique - SGAR

Note concernant la stratégie de développement territorial
de la Martinique pour les Programmes Opérationnels
2007-2013

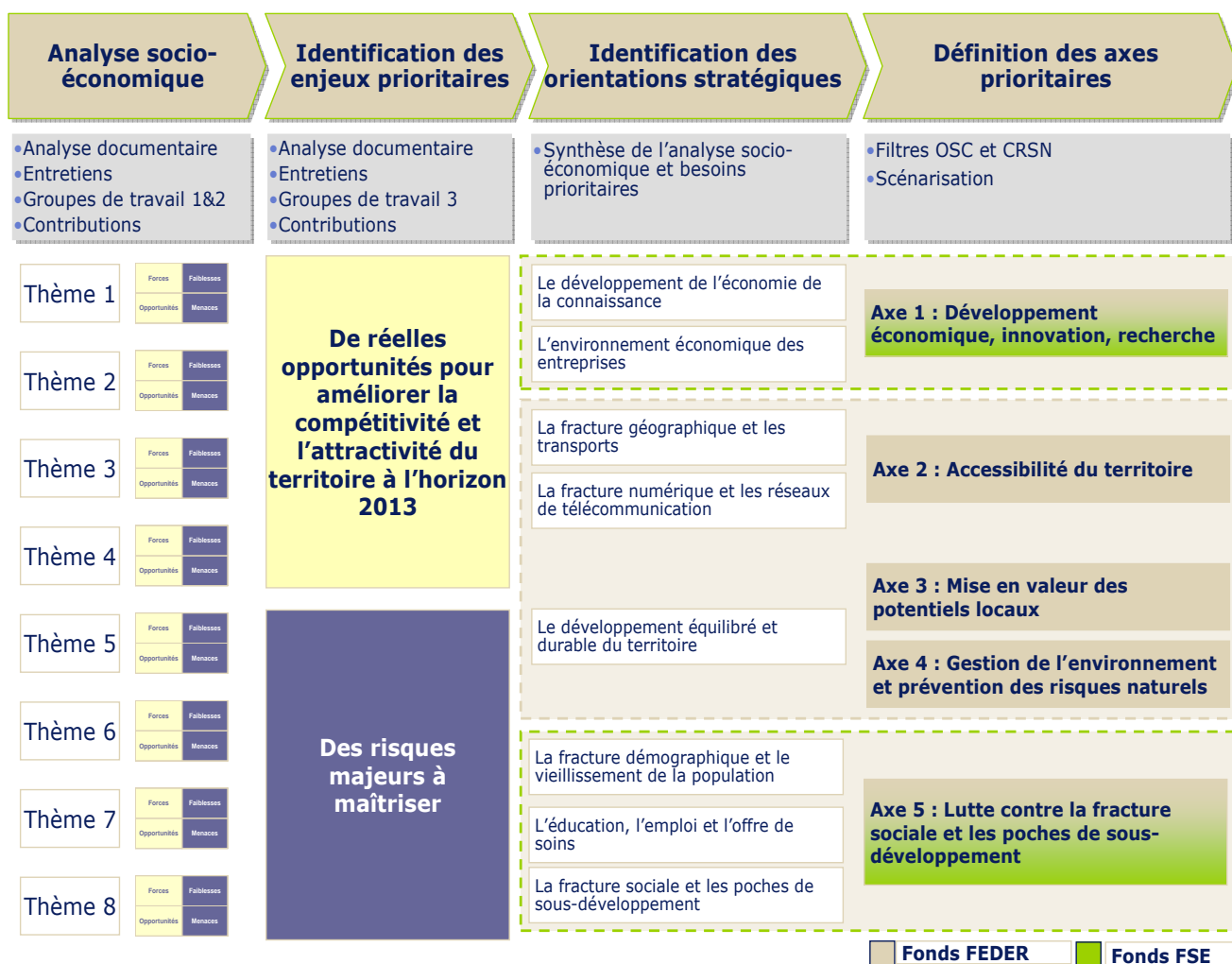
20 novembre 2006

I – DEMARCHE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2007-2013

1. Présentation de la démarche d'élaboration de la stratégie de développement territorial de la Martinique pour la période 2007-2013

La démarche observée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement économique et social de la Martinique pour la période 2007-2013, répond à une double exigence de **partenariat** entre les acteurs de la région et de **cohérence avec les priorités nationales et communautaires**.

Synoptique de l'élaboration de la stratégie pour la période 2007-2013



➤ **Une démarche partenariale**

L'élaboration de la stratégie de développement territorial s'est appuyée sur les réflexions menées par les groupes de travail dans le prolongement de l'analyse socio-économique, ainsi que sur les contributions particulières des acteurs clé de la vie économique et sociale en Martinique¹.

Le projet de stratégie a été validé le 26 juin 2006 par le Comité de Pilotage réunissant le Préfet, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général.

➤ **La prise en compte des orientations stratégiques nationales et communautaires**

La génération de Programmes Opérationnels 2007-2013 est encadrée par de nouvelles orientations stratégiques.

- La Commission européenne, qui a précisé dans sa communication du 5 juillet 2005, les orientations stratégiques communautaires pour les régions éligibles à la politique de cohésion, dont l'objectif principal est de « *stimuler le potentiel de croissance pour maintenir et porter les taux de croissance à un niveau supérieur* ».
- Le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN) qui détermine les orientations de développement au niveau national, avec d'une part, « *l'économie de la connaissance* », et d'autre part, la constitution « *d'un environnement propice à la croissance et à la compétitivité des acteurs et des territoires* »

2. L'identification des orientations stratégiques sur la base du diagnostic

L'analyse socio-économique du territoire de Martinique, en termes de forces, de faiblesses, d'opportunités et de menaces (SWOT), permet de resituer les caractéristiques socio-économiques du territoire dans son contexte régional et mettre ainsi en lumière les enjeux prioritaires du développement territorial pour la prochaine période de programmation.

La matrice SWOT ci-après présente les caractéristiques territoriales identifiées dans le cadre du diagnostic.

¹ La composition des groupes de travail et la liste des personnes sollicitées sont mentionnées en annexe du diagnostic territorial de Martinique.

	Opportunités	Forces	Faiblesses	Menaces
<i>Economie de la connaissance et compétitivité du territoire</i>	<p>Risques naturels propices au développement de nouveaux marchés</p> <p>Savoir-faire spécifiques (traitement des déchets, gestion des impacts, mahogany)</p> <p>Rayonnement du système de soins</p> <p>Secteurs de niche à l'exportation agricole (contre-saison, bio...)</p> <p>Potentiel de coopération régionale en matière de pêche</p>	<p>TIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Equipement ➢ Savoir faire ➢ Marché domestique porteur <p>Recherche et innovation:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ 5 domaines de recherche d'excellence ➢ Diversité des laboratoires de recherches implantés ➢ Création d'infrastructures éducatives, sanitaires et techniques <p>Agriculture et forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Modernisation des secteurs ➢ Dispositif de formation renforcé ➢ Couverture forestière et essences phares <p>Pêche et aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Engouement des jeunes pour la profession ➢ Disponibilité de sites et consolidation technique des filières <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Secteur des services très développé 	<p>TIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Haut débit inaccessible ➢ Faible présence des entreprises martiniquaises sur la toile <p>Recherche et innovation:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Absence d'organe de coordination au niveau régional ➢ Faible capacité d'investissement des entreprises martiniquaises ➢ Pôle de compétitivité ➢ Déficit d'infrastructures <p>Agriculture et forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Faible compétitivité des entreprises ➢ Dévalorisation des filières auprès des jeunes ➢ Capacité d'investissement des exploitations ➢ Faiblesse de la filière bois et sous valorisation de la forêt <p>Pêche et aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Surexploitation de la zone côtière ➢ Coopération insuffisante avec les autres RUP ➢ Maîtrise insuffisante de la chaîne du froid <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Environnement économique des entreprises ➢ Étroitesse du marché local ➢ Circuits économiques informels 	<p>Concurrence de savoir faire régionaux en matière de TIC</p> <p>Poids de la conjoncture économique internationale (€/€, Carburant...)</p> <p>Conflits OMC</p> <p>Indisponibilité du foncier</p> <p>Pollutions environnementales</p> <p>Renforcement des pressions réglementaires communautaires</p>
<i>Équilibres sociaux</i>	<p>Viellissement de la population</p> <p>Créations d'emplois liées au potentiel touristique</p>	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Parc d'établissements scolaires en cours de rénovation <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement des filières professionnelles <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Extension de l'offre de soins 	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Faible niveau de qualification de la population ➢ Manque d'accès à la lecture ➢ Vétusté des établissements d'éducation <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Persistance du chômage ➢ Précarisation et d'exclusion des jeunes et des femmes <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Vétusté des installations ➢ Prise en charge des personnes âgées et handicapées 	<p>Résurgence de Conflits sociaux</p>
<i>Développement équilibré et durable du territoire</i>	<p>Coopération régionales pour le transport inter-caraïbes</p> <p>Création hubs marin et aériens Potentiel en matière de transport maritime interne</p> <p>Grand potentiel en matière d'énergie renouvelable</p> <p>Coopérations pour le développement de projets énergétiques régionaux</p>	<p>Territoires spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diversité des paysages ➢ Sécurité du territoire ➢ Infrastructures (réseaux et environnement sanitaires) ➢ Parc naturel <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Richesse du patrimoine ➢ Tissu institutionnel pour la protection du patrimoine ➢ Modernisation du traitement des déchets <p>Transport</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Infrastructures portuaires et aéroportuaires de qualité ➢ Transport maritime en développement ➢ TCSP 	<p>Territoires spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pression foncière ➢ Déséquilibres urbains et dévitalisation des communes rurales ➢ Sous exploitation du potentiel touristique ➢ Usure des équipements liées aux conditions climatiques <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Fragilité du patrimoine ➢ Dépendance aux hydrocarbures ➢ Pollutions agricoles et urbaines ➢ Insuffisance de gestion du risque naturel ➢ Surcots de construction ➢ Faiblesse du management des ressources <p>Transport</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Saturation des axes et faiblesse du transport collectif ➢ Insuffisance des dessertes aériennes ➢ Insuffisance du fret maritime 	<p>Dégradation du cadre de vie liée à la saturation des équipements</p> <p>Aggravation de l'asphyxie économique et environnementale liée à la saturation des axes</p>

Présentés en synthèse de l'analyse socio économique, les enjeux prioritaires du développement territorial s'articulent autour, d'une part, **des opportunités pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire à l'horizon 2013** (Section III des éléments de synthèse du diagnostic, pp. 8-13) et, d'autre part, de la **maîtrise des risques majeurs identifiés** (Section IV des éléments de synthèse du diagnostic, pp.14-16).

L'identification de ces enjeux a permis de dégager huit orientations stratégiques, qui délimitent le périmètre d'intervention potentiel en matière de développement territorial pour la période de programmation 2007-2013 :

Les opportunités pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire à l'horizon 2013

- Le développement de l'économie de la connaissance
- L'éducation, l'emploi et l'offre de soins
- L'environnement économique des entreprises
- Le développement équilibré et durable du territoire

Les principaux risques à maîtriser

- La fracture sociale et les poches de sous-développement
- La fracture géographique et les transports
- La fracture démographique et le vieillissement de la population
- La fracture numérique et les réseaux de télécommunication

3. La déclinaison des orientations stratégiques et la définition des axes prioritaires

Dans un souci de fort effet de levier, les orientations soutenues par la nouvelle politique de cohésion se concentrent sur des mesures relevant d'un nombre limité de priorités communautaires, conformément aux préconisations des agendas de Lisbonne et de Göteborg.

Dans le respect des règlements relatifs aux fonds de cohésion² et des consignes formulées par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIATC)³, les

² Règlement (CE) N° 1080/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional et abrogeant le règlement (CE) N°1783/1999 ; Règlement (CE) N° 1081/2006 du Parlement

axes prioritaires des PO FEDER et FSE ont été définis selon le principe de concentration des investissements sur les besoins et les défis prioritaires pour le territoire, en articulation avec les orientations stratégiques communautaires de l'Objectif Convergence, déclinés au niveau national dans le CRSN.

Il résulte cinq axes prioritaires FEDER/FSE, définis en fonction des enjeux prioritaires de développement territorial en Martinique, s'alignent ainsi directement sur les orientations stratégiques communautaires⁴ :

- *« Encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance en favorisant la recherche et l'innovation, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication ».*

Cette OSC correspond au cœur des opérations prévues par l'axe prioritaire #1 « Développement économique, innovation et recherche » (mobilisant des fonds FEDER/FSE).

- *« Améliorer l'attractivité des États membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité et un niveau de services adéquats et en préservant leur potentiel environnemental ».*

Cette OSC fait l'objet d'un traitement spécifique au sein de trois axes distincts, avec des opérations ciblées sur l'accessibilité du territoire et les services d'intérêt économique général (#2 du PO FEDER) et des opérations de mise en valeur des potentiels locaux (axe #3 du PO FEDER). Un axe #4 (FEDER) est intégralement dédié aux problématiques environnementales et à la prévention des risques.

- *« Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en attirant un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail ou vers la création d'entreprises, en améliorant la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans le capital humain ».*

L'adaptation des travailleurs et des entreprises et l'inclusion sociale par l'emploi font l'objet de l'axe prioritaire #5 (FSE)

Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) N° 1784/1999.

³ Note aux autorités de gestion relative à la rédaction des Programmes Opérationnels FEDER 2007-2013, du 29 mai 2006.

⁴ COMMUNICATION DE LA COMMISSION - COM(2005) 299 du 5 juillet 2005 : *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi - Orientations stratégiques communautaires 2007-2013.*

II – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA MARTINIQUE 2007-2013

La Martinique a été marquée, au cours de la période 2000-2006, par de profondes évolutions tant dans la structure de son économie et que dans la réduction des disparités sociales sur le territoire. Les actions engagées, dans le cadre de la politique européenne de Cohésion « Objectif 1 » et déclinées dans le Document Unique de Programmation, ont été un facteur essentiel de développement régional, au regard des signes de redynamisation économique, urbaine et sociale visibles (croissance du secteur des services liés à la nouvelle économie, l'exportation progressive de savoir-faire martiniquais...).

Cependant, si les évolutions récentes offrent à la Martinique de réelles opportunités pour améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, elle reste confrontée à des contraintes structurelles fortes, nécessitant la poursuite des efforts d'accompagnement et à des contraintes conjoncturelles liées aux mutations socio-économiques.

1. Orientations stratégiques pour le développement territorial de la Martinique sur la période 2007-2013

A la lumière des caractéristiques territoriales présentées en synthèse de l'analyse socio-économique, huit orientations stratégiques se démarquent pour la prochaine période de programmation. Chacune de ces huit orientations stratégiques vise à répondre aux besoins prioritaires diagnostiqués et identifiés comme les enjeux clés du développement territorial. Le périmètre stratégique d'intervention se concentre ainsi sur les leviers forts de l'économie martiniquaise (A), du développement durable du territoire (B) et des équilibres sociaux (C).

A. Agir sur les leviers de l'économie

Le diagnostic territorial met en exergue deux lignes d'actions privilégiées pour l'essor de l'économie martiniquaise avec, d'une part, le soutien à l'économie de la connaissance et l'accompagnement des entreprises et, d'autre part, le désenclavement géographique et numérique du territoire.

➤ Une politique de soutien à la recherche et à l'innovation

La recherche et l'innovation offrent un levier pour l'économie domestique et à terme l'intégration régionale. Elle favorisent la différenciation des productions martiniquaises (produits, procédés, méthodes), et permettent les échanges de services à valeur ajoutée grâce au développement de savoir-faire spécifiques (aussi bien dans les secteurs émergents que dans les secteurs traditionnels). La problématique de la recherche et de l'innovation doit être positionnée au centre du schéma de développement économique du territoire, en intégrant des secteurs jusque là insuffisamment mis en valeur, tels que les sciences de la mer et la connaissance des milieux tropicaux insulaires.

Les évolutions récentes ont permis à la Martinique de se doter dans un premier temps de laboratoires de qualité. Les synergies entre les acteurs de la recherche et de l'innovation nécessitent encore, pour faciliter l'accès des entreprises à l'innovation, un renforcement des moyens humains et un plus grand maillage avec les organismes en charge du transfert des technologies. Aussi, faciliter l'accès à l'innovation et à la technologie suppose de pérenniser les aides aux structures de transfert et aux centres techniques, et de favoriser la création de pôles d'activités stratégiques.

➤ **Le renforcement des dispositifs d'accompagnement relatifs à l'environnement économique des entreprises**

L'accompagnement des entreprises constitue une priorité eu égard à l'effet de levier économique que les dispositifs mis en œuvre peuvent avoir en matière de création, de survie et de développement des entreprises, selon qu'il s'agisse d'accompagnement technique et administratif, d'accompagnement matériel ou d'accompagnement stratégique.

- **L'accompagnement technique et administratif :** les entreprises martiniquaises doivent renforcer leur situation comptable et financière pour améliorer leur compétitivité et garantir leur pérennité. Ce diagnostic a permis dans un premier temps de mettre en place une ingénierie financière qu'il convient aujourd'hui d'amplifier et de compléter par la création de dispositifs intégrés à l'endroit des très petites entreprises n'ayant pas accès au crédit bancaire (particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de la pêche). En outre, un dispositif d'ingénierie administrative paraît indispensable pour assurer la formation et la communication auprès des opérateurs et des bénéficiaires.
- **L'accompagnement matériel :** par ailleurs, l'effort engagé sur les investissements matériels mériterait d'être poursuivi, notamment autour des filières ayant d'importants débouchés sur le plan local. Le recours aux conseils et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) devrait être encouragé pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- **L'accompagnement stratégique :** La faible connaissance du marché caribéen constitue l'un des principaux freins à l'élargissement du périmètre d'activité des entreprises martiniquaises. L'instauration d'un dispositif de veille permettrait de mieux définir les marchés cibles pour l'exportation des savoir-faire martiniquais, notamment dans les domaines clés de l'assainissement, des énergies, de l'ingénierie, de la construction, des télécommunications et de la santé.
- **L'accompagnement de la transmission :** Si les reprises ont un impact positif sur l'emploi au regard des effectifs qu'elles permettent de conserver, les analyses montrent également qu'à activité égale, leurs chances de survie sont supérieures à celles des créations pures. En outre, les mesures indiquaient en 1999 que 32 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise avaient plus de 50 ans. Les années à venir présenteront des opportunités pour la reprise de plusieurs milliers d'entreprises, dont la transmission doit être anticipée. A ces égards, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des entrepreneurs dans le processus de transmission constitue un axe prioritaire.

➤ **Le désenclavement géographique du territoire**

Les transports intérieurs constituent un enjeu majeur pour la Martinique. Au cours de la période de programmation 2000-2006, 43 M€ de FEDER y ont été affectés. Ces crédits ont notamment permis de soutenir le démarrage du projet de création d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) entre Le Lamentin et Fort de France, prévu pour décongestionner le tronçon routier le plus fréquenté de l'île.

La saturation chronique des axes routiers liée à la prépondérance du transport individuel et à la croissance du parc automobile (200 000 véhicules) appelle une réponse urgente qui pourrait se fonder sur la réorganisation du transport collectif (le service est assuré par 488 entreprises individuelles) les moyens de transport alternatifs et notamment maritime, et sur l'intermodalité des offres de transport.

Il s'agira pour la période 2007-2013, de finaliser la mise en place d'un véritable système de transport public de grande capacité, moderne, à la hauteur des enjeux de déplacements et des attentes des usagers, interconnecté aux réseaux de transport routiers et maritimes de personnes ; Ces lignes de transport devront parallèlement être développées. Il s'agira également de mettre en place une offre de transport maritime pour le transport des marchandises et de matériaux sur la Côte caraïbe.

➤ **Le désenclavement numérique du territoire**

Conformément aux orientations stratégiques retenues dans la cadre du « Document unique de Programmation Objectif 1, 2000 - 2006 », le secteur des TIC a bénéficié d'un effort significatif des acteurs publics : ainsi les entreprises privées et publiques bénéficient au même titre que les administrations et les foyers d'un bon niveau d'équipement. Cependant, il existe en matière d'infrastructure haut débit, une forte distorsion entre zones rurales et zones urbaines et péri-urbaines : un meilleur maillage du territoire est indispensable pour développer les services et les usages, et réunir les conditions du développement des secteurs liés à la nouvelle économie.

B. Agir sur les leviers du développement durable et équilibré du territoire

Deux lignes d'actions se dégagent pour le développement durable et équilibré du territoire. Il s'agit, d'une part, de favoriser la bonne gestion de l'environnement et du patrimoine naturel, et d'autre part, de développer les services de proximité de nature à favoriser l'attractivité des pôles régionaux secondaires, ainsi que les services touristiques nécessaires à la bonne reprise du secteur.

➤ **La bonne gestion de l'environnement et la préservation du patrimoine naturel**

Le diagnostic territorial de la Martinique souligne des besoins forts en matière de gestion de l'eau et d'assainissement collectif et individuel, ainsi qu'en matière de traitement des déchets. Le rendement global des réseaux est à améliorer pour une gestion économe de la ressource. La capacité des stations d'épuration collective est également insuffisante, de même que le nombre d'usagers raccordés aux réseaux collectifs. De nouvelles installations de traitement des déchets ainsi que les filières de recyclage et de valorisation sont nécessaires. Le traitement des pollutions diffuses demeure également problématique (décharges, dépôts sauvages ...) : des actions de

sensibilisation et de prévention auprès des particuliers et des entreprises pourront être envisagées.

Concernant le volet énergétique, il apparaît nécessaire de poursuivre le développement des énergies renouvelables par le soutien aux installations « solaires thermiques » et « solaires photovoltaïques », mais également « éoliennes ». La biomasse et la géothermie présentent un potentiel qui justifierait la poursuite des programmes de recherche. Une réflexion sur l'accompagnement de production de grande ampleur, y compris inter caraïbes (gazoduc de Trinidad, géothermie de la Dominique) devrait aussi être menée. En outre, la maîtrise de la demande énergétique revêt des aspects environnementaux et sanitaires (émissions dans l'atmosphère). Elle constitue un nouvel enjeu majeur de la politique énergétique et doit être promue avec détermination.

Les actions engagées dans la période 2000-2006 pour la préservation du patrimoine et de la biodiversité en Martinique doivent être poursuivies, notamment en matière d'espaces littoraux, de paysages, et d'aménagement des milieux remarquables. Ces actions pourront faire l'objet de campagnes d'information et de sensibilisation sur les milieux.

En outre, mieux protéger les personnes et les biens contre les risques naturels suppose que les actions déjà entreprises soient poursuivies, notamment en matière de protection des lieux habités contre les crues et de sécurité du réseau routier face aux risques d'inondations, d'éboulements, et de mouvements de terrain. Il s'agit également d'assurer la mise en œuvre du Programme National de Prévention du Risque Sismique, élaboré en 2005. La maîtrise des dispositifs d'alerte et l'information préventive des populations restent des préoccupations majeures sur lesquelles il convient d'orienter ses actions.

➤ **Les services de proximité et le tourisme**

Parallèlement aux initiatives visant la réhabilitation des immeubles et des quartiers insalubres, il s'agit de développer les centres-villes et centres bourgs dans le respect de leur identité et de mieux réguler le rapport à leur périphérie. L'amélioration des dessertes internes ainsi que les équipements de proximité sociaux, culturels et sportifs constituent des pistes privilégiées pour favoriser la diversification des bassins de vie. Une politique d'investissement dans les équipements culturels publics, qui constituent également un moyen fort de lutte contre l'exclusion et la marginalisation vient compléter les actions actuelles, centrées sur la préservation et la valorisation du patrimoine architectural.

La création d'espaces d'aménagement nouveaux, la restructuration des zones touristiques anciennes, la rénovation du parc hôtelier, la création et l'équipement d'espaces ludiques liés à la mer, la politique d'intercommunalité et le développement durable de la zone Nord Martinique devraient permettre de diversifier l'offre de services touristiques pour rendre attractif le territoire et rééquilibrer l'activité touristique sur l'ensemble du territoire régional.

C. Agir sur les leviers des équilibres sociaux

Les constats dressés par le diagnostic territorial de Martinique mettent en évidence deux lignes d'actions dans le domaine sanitaire et social : la première concerne l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi ; la seconde se concentre sur l'accès aux soins. La prise en compte du vieillissement de la population est abordée de manière transversale.

➤ **L'accès à l'éducation et à l'emploi pour favoriser le dynamisme économique**

La persistance d'un taux de chômage élevé et la faible qualification des publics en difficulté rappellent l'importance d'une politique ambitieuse de formation initiale et continue. Les efforts entrepris sur la période actuelle concernant la construction, la réhabilitation et les travaux de sécurité des équipements d'éducation doivent être pérennisés, des besoins importants demeurant à tous les niveaux du cursus d'éducation. Le rayonnement du secteur éducatif sur le bassin caribéen peut être conforté par la création de pôles d'excellence et d'accueil ainsi que par le développement des échanges avec les universités, les organismes de recherche et les entreprises.

Le public féminin et les jeunes doivent faire l'objet d'une attention particulière pour faciliter leur accès à l'emploi en parvenant à une véritable égalité des chances sur le marché du travail.

Le secteur des services à la personne, compte tenu du phénomène de vieillissement de la population mais aussi l'encadrement de la petite enfance, constitue un gisement d'emplois pour lequel l'adaptation de la main d'œuvre est à anticiper.

➤ **L'accès aux soins**

L'offre de soins est encore marquée par la vétusté des infrastructures et les difficultés d'accès aux soins : les équipements sont concentrés dans la zone du Centre et le nombre de lits de soins de suite et de lits de soins de longue durée reste déficitaire. Il s'agira d'assurer la pérennité des plus importantes structures de soins et de formation en matière de santé publique et de maintenir l'offre de soins à un niveau satisfaisant sur le territoire.

Par ailleurs, la Martinique connaît un certain nombre de pathologies spécifiques telles que la drépanocytose et la dengue. Leur prise en compte pour la période 2007-2013 paraît essentielle dans les programmes de recherche. Le rôle de référence des CHU des Antilles dans la zone Caraïbe doit donc être soutenu par des actions de coopération régionale.

Enfin, les services de prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées devront également faire l'objet d'opérations particulières pour remédier aux manques constatés et susceptibles de s'aggraver au regard du phénomène de vieillissement de la population martiniquaise.

2. Déclinaison en axes prioritaires pour le développement territorial de la Martinique sur la période 2007-2013

Sur la base des orientations stratégiques communautaires, le scénario de développement de la Martinique pour la période 2007-2013 propose une stratégie d'action structurée en cinq axes. Cette stratégie assure la concentration des interventions sur les enjeux prioritaires identifiés, en articulant les cinq volets du développement territorial :

- | | | |
|--|---|---|
| ➤ Les moteurs de la croissance économique | } | <i>Développement économique</i> |
| ➤ Les infrastructures de communication et de télécommunication | | |
| ➤ La redynamisation de l'échelon local | } | <i>Développement équilibré et durable</i> |
| ➤ La préservation de l'environnement | | |
| ➤ La cohésion sociale | } | <i>Equilibres sociaux</i> |

Le périmètre d'intervention pour la prochaine période de programmation recouvre ainsi l'ensemble des actions visant d'une part à favoriser le développement de l'économie de la connaissance (axe #1) et le désenclavement du territoire (axe #2), d'autre part, à valoriser les potentiels locaux (axe #3) tout en assurant la préservation du potentiel environnemental (axe #4), et, enfin, à soutenir la lutte contre la fracture sociale (axe #5).

Ces cinq axes offrent une réponse à l'ensemble des besoins diagnostiqués à l'exception des besoins en matière de pilotage sectoriel. En effet, si la définition d'une politique régionale sectorielle semble une condition essentielle au pilotage et au bon développement de tout secteur

d'activité, les actions nécessaires à son élaboration sortent du cadre d'intervention des fonds européens de cohésion, dont l'objet reste prioritairement le financement d'opérations à fort effet de levier.

Les priorités communautaires transversales, notamment celle relative à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, feront l'objet d'une attention particulière **dans la mise en œuvre opérationnelle du programme**. Une grille de sélection des projets fondée sur des critères objectifs garantira le respect de ces priorités communautaires.

Répondant à un souci de cohérence d'actions entre les fonds FEDER et FSE, et pour améliorer la visibilité stratégique générale des Programmes Opérationnels, les différents axes prioritaires présentés distinguent les fonds mobilisables (FEDER / FSE) en fonction de l'objet des opérations qu'ils prévoient⁵.

Axe # 1 : Développement économique, innovation et recherche

Conformément aux orientations prévues par les agendas de Lisbonne et de Göteborg, le premier axe prioritaire se consacre au développement économique dans le cadre de l'économie de la connaissance. Le traitement commun des problématiques relatives à la recherche, à l'innovation, aux technologies et à l'accompagnement des entreprises, permet de valoriser une stratégie de développement fondée sur la différenciation des expertises et des savoir-faire martiniquais, réunissant les conditions pour soutenir la croissance économique engagée dans le secteur des services à haute valeur ajoutée.

Les actions prévues par cet axe prioritaire s'organisent en trois mesures : les deux premières mesures envisagées portant sur le soutien à la RDT et à l'innovation, et sur l'environnement des entreprises mobilisent les fonds FEDER ; la troisième mesure concernant l'accompagnement des entreprises est financée sur fonds FSE.

- **Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie**
- FEDER* { Il s'agit d'utiliser les atouts de la Martinique (sa situation tropicale, sa diversité biologique, ses écosystèmes marins et ses caractéristiques géologiques et climatiques, son niveau d'équipement scientifique) pour créer de véritables « Pôles d'Activités Stratégiques » susceptibles d'offrir des retombées en termes d'innovation et de développement, à la fois en Martinique et dans l'espace caribéen.
- Le développement de structures d'accompagnement favorisera les synergies entre acteurs et l'accès à l'innovation pour la compétitivité des organisations.

⁵ La maquette financière présente de manière distincte l'architecture de chacun des Programmes Opérationnels FEDER et FSE (cf. « §3. Maquette financière »).

-
- **Environnement des entreprises**
 - FEDER { Cette mesure recouvre l'ensemble des dispositifs à mettre en œuvre en vue d'accompagner les entreprises martiniquaises dans leur développement.
 - En outre, l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires des dispositifs mis en œuvre doit être renforcé pour sécuriser leur croissance.
 - Il s'agit également de développer et de pérenniser les TPE par l'appropriation de la culture financière et de gestion. En matière d'environnement financier, l'accès au crédit doit être fluidifié, la restructuration financière de l'entreprise facilitée.
 - Les dispositifs envisagés pourront également prendre la forme d'aides aux structures collectives d'accueil d'entreprises et d'aides à l'équipement.

 - **Accompagnement des entreprises : adaptation des travailleurs et des entreprises**
 - FSE { Il s'agit d'accompagner la pérennisation des entreprises en favorisant l'anticipation des mutations économiques, l'accompagnement des évolutions de l'emploi, des compétences et des qualifications et d'orienter les actions sur les secteurs d'activité montrant un fort potentiel de création d'emploi.

Axe # 2 : Accessibilité du territoire

Identifiées comme des leviers essentiels du développement économique de la Martinique au regard des difficultés diagnostiquées en matière d'accessibilité du territoire, les problématiques des transports et du désenclavement numérique font l'objet d'un axe spécifique. Cet axe répond au triple objectif de favoriser l'insertion de la Martinique dans l'économie régionale et mondiale, de réunir les conditions de la reprise de l'activité touristique et de remédier à l'asphyxie territoriale liée à l'engorgement du transport routier.

Les actions prévues par cet axe prioritaire s'organisent en trois mesures, mobilisant le fonds FEDER sur le développement du transport multimodal, le développement des liaisons maritimes et aériennes extérieures et le désenclavement numérique du territoire.

- **Développement du transport multimodal et modernisation des transports collectifs terrestres et maritimes**
 - FEDER { Il s'agit de finaliser la mise en place d'un véritable système de transport public de grande capacité, moderne, à la hauteur des enjeux de déplacements et des attentes des usagers, interconnecté non seulement avec les autres réseaux routiers de transports de personnes, mais également avec le transport maritime de personnes à développer,
 - Une offre de transport maritime sera mise en place pour le transport de matériaux sur la Côte caraïbe, dans une approche de développement durable.

-
- **Développement et modernisation des liaisons maritimes et aériennes extérieures**
- Trois chantiers prioritaires devront faire l'objet d'interventions significatives pour remédier au déficit des liaisons maritimes et aériennes diagnostiquées
- FEDER {
- Pour le terminal à conteneurs de la Pointe des Grives à Fort de France, relever le défi du transbordement dans la grande Région Caraïbe, où les grands ports d'éclatement arrivent à saturation.
 - Pour l'aéroport de la Martinique, lui permettre d'accueillir à court terme, la nouvelle génération d'avions gros porteurs, et d'améliorer l'orientation des passagers.
 - Pour le Port, point d'entrée des croisiéristes, offrir aux armements maritimes et aux passagers des conditions d'accueil d'un niveau correspondant à l'image que l'on souhaite donner de la Martinique et à celle attendue par les touristes.
- **Désenclavement numérique du territoire**
- FEDER {
- Les opérations programmées en matière de désenclavement numérique visent à créer les conditions favorables au développement d'offres concurrentielles et à promouvoir l'accès aux services à fort impact macro économique. Deux volets d'opérations distinctes sont ainsi envisagés : les infrastructures (Haut Débit, Télévision Numérique Terrestre et Téléphonie Mobile) et les Services et Usages (création de plates-formes matérielles et logicielles mutualisées pour la formation à distance, la simplification de l'accès des usagers, la diminuer des coûts de développement et d'exploitation etc.).

Axe # 3 : Mise en valeur des potentialités locales dans le cadre du développement durable et équilibré du territoire

Prolongeant les deux axes précédents et venant décliner le développement économique et social à l'échelon local, le troisième axe met en cohérence l'ensemble des interventions répondant aux besoins locaux, en s'appuyant sur les leviers des potentiels touristiques locaux, de l'aménagement urbain et rural, et du déploiement des services culturels. Cet axe favorise ainsi une prise en compte globale du développement local, dans une logique de rééquilibrage du territoire, de revitalisation des zones urbaines et rurales et de diversification des zones touristiques.

Les trois mesures prévues par cet axe prioritaire mobilisent le fonds FEDER sur chacune des opérations envisagées.

- **Mise en valeur des potentiels touristiques locaux**
- FEDER {
- Cette mesure vise à réunir les conditions de la reprise de l'activité touristique en veillant à la relocalisation géographique des activités touristiques, sur l'ensemble du territoire régional et à la diversification de la gamme de produits offerts. Les opérations concernent la création d'espaces d'aménagement touristiques nouveaux, la restructuration des zones touristiques anciennes, la rénovation du parc hôtelier, la création et l'équipement d'espaces ludiques liés à la mer.

-
- **Aménagement urbain et rural**
- La mesure répond au double objectif de revitalisation des centres-villes et centres bourgs dans le respect de leur identité et la régulation de leurs rapports avec leurs périphéries. Il s'agit d'améliorer les aménagements urbains dans les quartiers en difficultés et les dessertes internes des centres-bourgs. Sont particulièrement visés :
- les projets de rénovation urbaine des conventions ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et les conventions urbaines de cohésion sociale (CUCS),
 - le FRAFU (fonds régional d'aménagement foncier et urbain),
 - les projets de réhabilitation et d'aménagement urbains et ruraux, notamment de places publiques, de jardins publics et de voiries dans les centres urbains et ruraux
 - les actions de création, de réhabilitation et d'aménagement de locaux et d'équipements de proximité sociaux, culturels et sportifs des centres urbains et ruraux et de restauration de locaux polyvalents d'animation rurale.
- FEDER
- **Culture**
- Cette mesure vise à sauvegarder la richesse patrimoniale, à valoriser l'image de la Martinique et à combler le retard en matière de diffusion culturelle. Il s'agit d'assurer la valorisation du patrimoine et notamment du patrimoine architectural, de contribuer à rénover ou à créer des lieux de diffusion culturelle en soutenant l'investissement public et d'aider à la diffusion des œuvres des professionnels de la culture.
- FEDER

Axe # 4 : Gestion de l'environnement et prévention des risques naturels

Consacré au pilier environnemental du développement durable, le quatrième axe prioritaire réunit l'ensemble des opérations relatives à la protection du patrimoine naturel martiniquais, à la gestion de l'environnement et au développement des énergies alternatives. Cet axe étend également son périmètre à la prévention des risques naturels.

Les cinq mesures envisagées mobilisent les fonds FEDER.

- **Traitement et collecte des eaux usées, eau potable et ressources en eau**
- Il s'agit de mieux gérer la ressource en eau et le traitement des eaux usées dans leur aspect environnemental et économique (pour le développement touristique notamment et l'aspect sanitaire).
- En matière d'assainissement (tant collectif qu'individuel) il s'agit de poursuivre les efforts importants entrepris au bénéfice des zones urbaines en les étendant aux zones rurales où les besoins recensés sont importants.
- Pour l'eau potable, il est nécessaire de sécuriser les approvisionnements par une recherche de la diversification des ressources, les économies d'eau, l'interconnexion des réseaux, la protection des captages et l'amélioration de la qualité des eaux).
- FEDER

-
- **Traitement des déchets**
- FEDER { Les lignes directrices en termes de gestion des déchets sont précisées dans les différents textes législatifs et ont été retranscrites dans des plans de gestion des déchets. L'état des lieux de la réalisation de ces plans au regard des équipements existants montre une sous-réalisation de ces plans (en terme de déchèteries, centre de stockage de déchets ultimes, de déchets inertes, ...) et une sous-utilisation partielle de certains équipements mis en place (Centre de Valorisation Organique (mise en œuvre récente), collecte sélective, ..). Les principaux objectifs sont donc de développer les capacités de traitement des déchets et d'en améliorer leur utilisation tant par le grand public, que par les collectivités et les entreprises du territoire.
- **Maîtrise de la demande énergétique et développement des énergies renouvelables**
- FEDER { Les enjeux régionaux visent à rééquilibrer le bilan énergétique régional, réduire le taux de dépendance énergétique, réduire les impacts des filières et des consommations d'énergies sur l'environnement et assurer un développement énergétique durable dans une perspective de lutte contre le changement climatique. La coopération interrégionale doit permettre également d'atteindre ces objectifs. Les principaux objectifs sont donc de substituer les hydrocarbures importés par des ressources locales, de mobiliser le gisement d'économie existant et d'encourager les changements de comportement.
- **Protection et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité :**
- FEDER { Le maintien de la biodiversité est un enjeu majeur reconnu à l'échelle mondiale. Il s'agit ici de mettre en œuvre la Stratégie Locale pour la Biodiversité (validée en 2005) de façon à diminuer la perte de biodiversité, la dégradation des milieux naturels et la banalisation des paysages.
- Il importe également d'accueillir le public dans les sites naturels dans des conditions respectant la préservation des milieux et des espèces.

Axe # 5 : Lutte contre la fracture sociale et les poches de sous-développement

Le cinquième axe, consacré à la lutte contre la fracture sociale et les poches de sous-développement, vient compléter le dispositif de développement territorial, en proposant une démarche d'intervention intégrant l'ensemble des enjeux structurels de la cohésion sociale.

Cet axe recouvre ainsi, d'une part, les actions en matière de mise à niveau et de création d'équipements liés à l'éducation, à la formation, à la santé, au sanitaire et social, et d'autre part, les actions d'aide et d'accompagnement visant l'inclusion par l'emploi des populations fragilisées.

Une attention particulière est portée à la question de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes avec des actions ciblées sur la promotion de la mixité des emplois et sur les dispositifs d'accompagnement pour favoriser l'accès des femmes à la formation et à l'emploi en permettant notamment l'articulation des temps de vie. Des solutions innovantes doivent également être mises en place pour la prise en charge des frais annexes liés à la réalisation des parcours d'insertion, et notamment à la garde des jeunes enfants.

A ces égards, les deux premières mesures présentées mobilisent le fonds FEDER ; la troisième et la quatrième s'appuient sur le fonds FSE.

- **Equipements d'éducation et de formation**
 - FEDER { Une politique ambitieuse en équipements de formation initiale et continue est essentielle pour favoriser le dynamisme économique, l'égalité des chances et permet ainsi de réduire la fracture sociale et de s'adapter à l'évolution technologique, pédagogique et sociétale.
 - FEDER { Il s'agit d'améliorer et de développer les conditions d'accueil et d'apprentissage des établissements primaires, secondaires et universitaires du secteur public. Les établissements liés à l'éducation et à la formation doivent faire l'objet de réhabilitations, de nouveaux établissements devront être créés.

- **Construction et modernisation de structures sanitaires, sociales et de santé**
 - FEDER { La Martinique doit faire face à des handicaps spécifiques: dégradation accélérée des matériels et des équipements due aux conditions climatiques, mise aux normes, surcoûts tant dans les coûts de construction que dans les dépenses médicales et hôtelières. Situées en zone de forte sismicité, la mise aux normes parasismiques des structures existantes et à venir est indispensable pour garantir la continuité des soins et de l'appareil médico-social pendant et après un séisme majeur [**Remarque : cette intervention pourra être intégrée au périmètre de l'axe spécifique surcoûts**].
 - FEDER { Assurer la pérennité des plus importantes structures de soins et de formation en matière de santé publique et maintenir l'offre de soins à un bon niveau constituent les priorités du secteur.
 - FEDER { Les retards structurels nécessitent, d'autre part, un développement des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées de façon à mieux prendre en charge les conséquences du vieillissement de la population et des handicaps. Enfin, les risques sanitaires liés à l'environnement nécessitent la mise en place d'un outil de proximité dédié à leur prévention et leur surveillance.

- **Inclusion par la formation et la qualification**
 - FSE { Cette mesure répond au triple enjeu d'améliorer l'employabilité, la qualification et la mise en activité des demandeurs d'emploi, d'améliorer l'éducation et les compétences des demandeurs d'emploi, et de promouvoir la coordination des actions en matière d'emploi et de formation.
 - FSE { Des opérations sont à conduire pour la prévention du chômage et l'amélioration de l'accès à l'emploi. Il s'agira également de favoriser l'investissement dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences, et d'améliorer le partenariat et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

-
- **Inclusion des publics en difficulté**
- FSE { Cette mesure vise à favoriser l’insertion dans le monde du travail des publics les plus en difficulté, par l’augmentation de leur niveau de qualification mais aussi, par des actions d’accompagnement visant à améliorer leur intégration sociale et professionnelle. Compte tenu des opportunités diagnostiquées, l’accent est porté sur les formations visant à développer les métiers liés aux services à la personne. Les opérations veilleront à la mise en place d’observatoires et de dispositifs d’accompagnement et de suivi des populations en difficulté.

Axe complémentaire : Allocation Spécifique liée aux surcoûts des régions ultrapériphériques

Cet axe devra être défini autour d’opérations spécifiques, non financées sur les axes précédemment développés et qui ne peuvent constituer une aide à la personne. Ces aides devront faire l’objet d’une répartition entre les surcoûts liés à des investissements (plafonnés à 50%) et à l’exploitation d’équipements.

A titre illustratif, en matière de dépenses d’investissement, toute opération liée à la mise aux normes sismique pourrait être retenue.

De même, en matière de dépenses de fonctionnement, les surcoûts liés aux conditions météorologiques et/ou à l’éloignement avec la métropole (fret, conditionnement...) pourraient être envisagés.

3. Maquette financière

Programme Opérationnel FEDER

Axe	Libellé	Financement FEDER (M€)	Part de l'enveloppe FEDER (%)	Financements publics nationaux	Autres financements privés	Eligibilité Earmarking
1	Développement économique, innovation et recherche					
2	Accessibilité du territoire					
3	Mise en valeur des potentialités locales dans le cadre du développement durable et équilibre du territoire					
4	Gestion de l'environnement et prévention des risques naturels					
5	Lutte contre la fracture sociale et les poches de sous-développement					

Total

% Total

Programme Opérationne FSE

Axe	Libellé	Financement FSE (M€)	Part de l'enveloppe FSE (%)	Financements publics nationaux	Autres financements privés	Eligibilité Earmarking
1	Développement économique, innovation et recherche					
2	Lutte contre la fracture sociale et les poches de sous-développement					

Total

% Total

ANNEXE 1 : COHERENCE STRATEGIQUE

La matrice de cohérence ci-dessous présente pour chaque thématique l'ensemble des besoins diagnostiqués et leur prise en compte au sein des axes stratégiques des PO FEDER et FSE.

TIC, Recherche et innovation

Besoin	Prise en compte	Fonds	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Mesure	Sous mesure	Ear-marking
I. Accroître le potentiel RDI										
1. Coordination	Oui	FEDER	X					Mesure- 1 : Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie	Sous-Mesure 1-1 Développement de Pôles d'Activités Stratégiques	Oui
2. Capital Humain	Oui	FEDER	X					Mesure- 1 : Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie	Sous-Mesure 1-1 Développement de Pôles d'Activités Stratégiques	Oui
3. Infrastructures	Oui	FEDER		X				Mesure-3 : Désenclavement numérique du territoire	Volet 1 : Infrastructures haut-débit	Oui
4. Partage des Connaissances	Oui	FEDER	X					Mesure- 1 : Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie	Sous-mesure 1-2 : Favoriser l'innovation et la compétitivité des organisations Sous mesure 1-3 Mesures collectives d'accompagnement	Oui
II. Prise en Compte des besoins locaux										
1. Définition d'une politique régionale de la recherche et de l'innovation	Non									
2. Valorisation des connaissances	Oui	FEDER	X					Mesure- 1 : Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie	Sous-Mesure 1-1 Développement de Pôles d'Activités Stratégiques	Oui
3. Outils d'accompagnement	Oui		X					Mesure- 1 : Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie	Sous-mesure 1-2 : Favoriser l'innovation et la compétitivité des organisations Sous mesure 1-3 Mesures collectives d'accompagnement	Oui
4. Ressources humaines	Oui		X					Mesure- 1 : Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie	Sous-Mesure 1-1 Développement de Pôles d'Activités Stratégiques	Oui
5. Développer des axes de recherche	Oui		X					Mesure- 1 : Soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la technologie	Sous-Mesure 1-1 Développement de Pôles d'Activités Stratégiques	Oui
III. Développer les TIC pour la compétitivité										
1. Définition d'une politique régionale de l'efficacité TIC	Non									
2. Services	Oui	FEDER		X				Mesure-3 : Désenclavement numérique du territoire	Volet 2 : Services et usages	Oui
3. Coûts	Oui	FEDER		X				Mesure-3 : Désenclavement numérique du territoire	Volet 1 : Infrastructures haut-débit	Oui
4. Formation et information	Oui	FEDER		X				Mesure-3 : Désenclavement numérique du territoire	Volet 2 : Services et usages	Oui
5. Infrastructures haut-débit	Oui	FEDER		X				Mesure-3 : Désenclavement numérique du territoire	Volet 1 : Infrastructures haut-débit	Oui

Transports

Besoin	Prise en compte	Fonds	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Mesure	Sous mesure	Ear-marking
I. Développement et modernisation des transports collectifs terrestres et maritimes										
1. Définition d'une politique martiniquaise de transport intérieur	Non									
2.1. Transport maritime	Oui	FEDER		X				Mesure 1 : Développement du transport multimodal et modernisation des transports collectifs terrestres et maritimes Mesure 2 : Développement et modernisation des liaisons maritimes et aériennes extérieures		Oui
2.2. Interconnexion	Oui	FEDER		X				Mesure 1 : Développement du transport multimodal et modernisation des transports collectifs terrestres et maritimes		Oui
2.3. TCSP (y compris bus en site propre)	Oui	FEDER		X				Mesure 1 : Développement du transport multimodal et modernisation des transports collectifs terrestres et maritimes		Oui
II. Développement et modernisation des liaisons maritimes et aériennes extérieures										
1. Définition d'une politique martiniquaise de transport extérieur	Non									
2.2. Liaisons dans l'espace caraïbe	Oui	FEDER		X				Mesure 2 : Développement et modernisation des liaisons maritimes et aériennes extérieures		Oui
2.2. Liaisons hors espace caraïbe	Oui	FEDER		X				Mesure 2 : Développement et modernisation des liaisons maritimes et aériennes extérieures		Oui
3. Coût du transport aérien	Non									
III. Transports de marchandises										
1. Définition d'une politique martiniquaise de transport de marchandises	Non									
2. Transport de marchandises international	Oui	FEDER		X				Mesure 2 : Développement et modernisation des liaisons maritimes et aériennes extérieures		Oui
3. Transport de marchandises intra-martinique	Oui	FEDER		X				Mesure 1 : Développement du transport multimodal et modernisation des transports collectifs terrestres et maritimes		Oui

Territoires spécifiques

Besoin	Prise en compte	Fonds	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Mesure	Sous mesure	Ear-marking
I. Revitalisation des centres bourgs										
1. Qualité de vie	Oui	FEDER		X	X	X				
2. Aide sociale et inclusion	Oui	FSE					X	Mesure 5- 3 : Inclusion par la formation et la qualification Mesure 5-4 : Inclusion des publics en difficulté		Oui
3. Services et commerces de proximité	Oui	FEDER			X			Mesure 3-2 : Aménagement urbain et rural Mesure 3-3 : Culture	Volets 2 et 3	Non
4. Accessibilité des centres bourgs	Oui	FEDER			X			Mesure 3-1 : Aménagement urbain et rural	Volet 1	Non
II. Développement des équipements publics										
1. Equipements publics locaux spécifiques	Oui	FEDER			X		X	Mesure 3-3 : Culture Mesure 5-1 : Equipements d'éducation et de formation Mesure 5-2 Construction et modernisation des structures sanitaires et de santé		Partiel
2. Equipements publics de proximité à développer	Oui	FEDER			X			Mesure 3-2 : Aménagement urbain et rural	Volets 1 et 2	Partiel
3. Réhabilitation et mise aux normes	Oui	FEDER			X		X	Mesure 3-2 : Aménagement urbain et rural Mesure 3-3 : Culture Mesure 5-1 : Equipements d'éducation et de formation Mesure 5-2 Construction et modernisation des structures sanitaires et de santé	Volets 1	Non
III. Structuration et diversification de l'offre de tourisme										
1. Diversification des produits	Oui	FEDER			X			Mesure 3-1 : Mise en valeur des potentiels touristiques locaux	Sous mesure 1-3 : Structuration du produit touristique	Non
2. Modernisation et labellisation de l'offre de service	Oui	FEDER			X			Mesure 3-1 : Mise en valeur des potentiels touristiques locaux	Sous mesure 1-2 : Réhabilitation du patrimoine hôtelier de la martinique	Non
3. Promotion de l'offre touristique	Non									
4. Valorisation des espaces territoriaux	Oui	FEDER			X			Mesure 3-1 : Mise en valeur des potentiels touristiques locaux	Sous mesure 1-1 : Aménagement et équipement des espaces touristiques de la martinique (EAT) Sous mesure 1-3 : Structuration du produit touristique	Non

Emploi, formation

Besoin	Prise en compte	Fonds	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Mesure	Sous mesure	Ear-marking
1. Environnement des entreprises	Oui	FEDER	X					Mesure 2 : Environnement des entreprises	Sous-mesures 3.1 à 3.7	Oui
2. Formation continue	Oui	FSE	X					Mesure : 3 Accompagnement des entreprises : adaptation des travailleurs et des entreprises	Volet 2 Volet 3 Volet 4	Oui
3. Connaissance et pilotage des secteurs	Oui	FSE	X					Mesure : 3 Accompagnement des entreprises : adaptation des travailleurs et des entreprises	Volets 1 Volet 5	Oui
II. Améliorer l'accès à l'emploi										
1. Accès à l'emploi des publics discriminés (jeunes, femmes, CLD)	Oui	FSE					X	Mesure 5- 3 Inclusion par la formation et la qualification Mesure 5-4 Inclusion des publics en difficulté	Volet 1 Volet 6	Oui
2. Connaissance et pilotage	Oui	FSE					X	Mesure 5-4 Inclusion des publics en difficulté	Volet 1	Oui
III. Inclusion sociale										
1. Dispositif d'action transverse	Oui	FSE					X	Mesure 5- 3 Inclusion par la formation et la qualification Mesure 5-4 Inclusion des publics en difficulté	Volet 2	Oui
2. Jeunes	Oui	FSE					X	Mesure 5- 3 Inclusion par la formation et la qualification	Volet 1	Oui
3. Demandeurs d'emploi	Oui	FSE					X	Mesure 5- 3 Inclusion par la formation et la qualification	Volet 1	Oui
4. Seniors	Oui	FSE	X					Mesure 1-3 Accompagnement des entreprises		Oui
5. Handicapés	Oui	FSE					X	Mesure 5-4 Inclusion des publics en difficulté	Volet 1	Oui
IV. Mise en réseau										
1. Dialogue social	Oui	FSE	X					Mesure 1-3 Accompagnement des entreprises		Oui
2. Mise en cohérence et en commun de l'information	Oui	FSE					X	Mesure 5- 3 Inclusion par la formation et la qualification	Volet 3	Oui

Environnement

Besoin	Prise en compte	Fonds	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Mesure	Sous mesure	Ear-marking
Gestion de l'eau										
1. Connaissance qualitative et quantitative de la ressource en eau	Oui	FEDER				X		Mesure-1 : EAU : Collecte et traitement des eaux usées - Eau potable – Ressources en eau –.	Volet 3	Partiel
2. Traitement des eaux usées	Oui	FEDER				X		Mesure-1 : EAU : Collecte et traitement des eaux usées - Eau potable – Ressources en eau –.	Volet 1	Partiel
2. Protection de la ressource en eau	Non									
4. Sensibilisation et information de la population	Non									
5. Réseaux eau potable (modernisation, réparation, etc.)	Oui	FEDER				X		Mesure-1 : EAU : Collecte et traitement des eaux usées - Eau potable – Ressources en eau –.	Volet 2	Non
Traitement des déchets										
1. Sensibilisation, information et éducation de la population	Oui	FEDER				X		Mesure 4 – 2 : Traitement des déchets	Volet 1 Volet 2	Non
2. Réduction à la source des déchets (emballages, matériaux, etc.)	Oui	FEDER				X		Mesure 4 – 2 : Traitement des déchets	Volet 3	Non
2. Structuration de la filière d'élimination des déchets	Oui	FEDER				X		Mesure 4 – 2 : Traitement des déchets	Volet 2	Non
4. Lutte contre les décharges sauvages (réhabilitation de l'espace)	Oui	FEDER				X		Mesure 4 – 2 : Traitement des déchets	Volet 1	Non
5. Coopération régionale dans le traitement des déchets	Oui	FEDER				X		Mesure 4 – 2 : Traitement des déchets	Volet 1	Non
Maîtrise des énergies et énergie renouvelable										
1. Production des énergies alternatives	Oui	FEDER				X		Mesure 4 – 3 : Maîtrise de la demande énergétique et développement des énergies renouvelables	Volet 1 Volet 2 Volet 3	Oui
1. Sensibilisation, information et maîtrise des énergies	Oui	FEDER				X		Mesure 4 – 3 : Maîtrise de la demande énergétique et développement des énergies renouvelables	Volet 3	Oui
3. Coopération régionale (espace caraïbe)	Non									
Patrimoine naturel										
1. Connaissance et préservation de la biodiversité	Oui	FEDER				X		Mesure 4-5 : - Protection et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité	Volet 3	Partiel
4. Valorisation du patrimoine naturel	Oui	FEDER				X		Mesure 4-5 : - Protection et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité	Volet 2	Partiel
2. Protection des sites	Oui	FEDER				X		Mesure 4-5 : - Protection et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité	Volet 1	Partiel
3. Connaissance des impacts de l'homme sur les milieux	Oui	FEDER				X		Mesure 4-5 : - Protection et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité	Volet 1	Partiel

ANNEXES 2 : REVUE DES CONSIGNES DE LA DIACT RELATIVES A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Consignes	Commentaires
- Les objectifs généraux du PO : ils doivent être quantifiés au niveau du PO lorsque c'est pertinent, et cohérents avec les OSC et le CRSN.	Prochaines étapes : Proposition d'arbre d'objectifs sur la base des propositions formulées par les groupes de travail
- Les objectifs spécifiques correspondant chacun à un axe prioritaire : ils doivent être quantifiés par des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact. Le document de travail de la Commission sur les indicateurs clés pour le suivi et l'évaluation constitue un guide utile. Il est important que les indicateurs choisis puissent avoir une définition claire dans le PO.	Prochaines étapes : Proposition d'arbre d'objectifs sur la base des propositions formulées par les groupes de travail
- La justification des axes prioritaires au regard des objectifs généraux et des priorités thématiques du CRSN et des OSC.	OSC et CRSN : Présentation de la cohérence dans les « précisions méthodologiques »
- La répartition par catégorie de dépenses au niveau du programme (cf annexe 1, extrait du projet de règlement d'application). Ce tableau permettra de vérifier le niveau de ciblage « earmarking » sur les dépenses prioritaires de la stratégie de Lisbonne. Il reste prévisionnel.	Prochaines étapes : A établir en fonction des enveloppes budgétaires
- Le résumé des commentaires et des principaux apports de l'évaluation ex ante	Prochaines étapes : A établir en fonction des observations formulées par l'évaluation ex ante
- Le résumé des conditions de mobilisation du partenariat dans la phase d'élaboration du PO	Présentation de la mobilisation partenariale dans les « précisions méthodologiques »
- La description de la prise en compte du principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes	Cf axe # 5 Prochaine étape : Recommandation pour la mise en œuvre du programme d'une grille de sélection des projets fondée sur les priorités transversales des PO : - égalité des chances homme/femme - dimension interrégionale
- La description de la prise en compte du développement durable	Cf. Axe #4 dédié aux problématiques environnementales
- La description de la prise en compte des résultats de l'évaluation stratégique environnementale dans la stratégie du PO : ce point est important car il relève de l'application de la directive européenne « programme cadre » du ...	Prochaines étapes : A établir en fonction des observations formulées par l'évaluation stratégique environnementale